



section française de
l'association internationale
des critiques d'art

Septembre 2006

CONDITIONS D'ADMISSION A LA SECTION FRANÇAISE DE L'AICA

1- Pour **poser sa candidature**, il faut attester d'au moins **trois ans d'activité régulière** de critique d'art et s'assurer du **parrainage de deux membres de l'Aica-France**, qui adresseront chacun leur lettre de parrainage à la présidence de l'association. Les statuts de la section française, conformément aux statuts internationaux de l'association, précisent (extraits) :

*Art.I 1° [L'Aica-France] regroupe des critiques d'art ayant pour activité professionnelle la critique sous tous ses aspects, nécessairement mais non exclusivement par l'écriture.
(...)*

Art.II. 2° Pour prétendre à l'adhésion, le candidat doit témoigner d'une activité continue, au cours des trois années précédentes, dans un ou plusieurs domaines suivants : 2.1 la presse quotidienne ou périodique, la radio, la télévision ou la vidéo, les médias électroniques ; 2.2 la publication d'ouvrages relevant de l'histoire de l'art, de l'esthétique ou de la critique d'art ; 2.3 l'enseignement de la critique d'art, de l'histoire de l'art, de l'esthétique, de l'organisation d'expositions ou de l'art à un niveau universitaire ou supérieur ; 2.4 l'organisation d'expositions et l'analyse à des fins pédagogiques ou savantes, y compris la rédaction de textes érudits ou critiques pour des musées ou des galeries, dont le but principal n'est pas de nature commerciale.

L'architecture et le design constituent aussi des domaines d'élection.

2- Pour **constituer son dossier**, les documents suivants doivent être adressés au secrétariat de l'Association, impérativement avant le premier novembre de chaque année :

a/ lettre de candidature adressée à la présidence de l'Aica-France.

b/ fiche synthétique de demande d'adhésion (disponible au secrétariat de l'association)

c/ biographie (études, titres, fonctions, activités critiques et autres activités)

d/ bibliographie (et/ou filmographie ou émissions de radio ou de télévision ou commissariats d'exposition), en précisant la date et l'importance des différents ouvrages et des contributions pour les ouvrages collectifs.

e/ photocopies d'articles et de textes (sélection significative sinon exhaustive) publiés au cours des trois dernières années au moins, et/ou exemplaires d'ouvrages publiés.

Ces exemplaires comme l'ensemble du dossier seront remis aux Archives de la Critique d'Art à Châteaugiron pour y créer un fonds d'archive nominal, sauf opposition formelle. Les dossiers des candidatures non-admises sont à récupérer auprès du secrétariat.

3- **L'adhésion** est acceptée en deux temps. Tout d'abord, une commission, constituée par le bureau s'assure de la validité des candidatures. Ensuite, celles-ci, accompagnées une notice de présentation de chaque candidat, sont soumises au suffrage de l'ensemble des membres de l'Aica-France, pour vote par correspondance et à l'occasion de l'Assemblée Générale, qui se tient généralement au début février. Les votes sont dépouillés et les résultats proclamés à l'issue de l'Assemblée Générale.

4- **La cotisation** annuelle, validant la carte de presse Aica-France pour l'année civile, est pour 2006 de 60 €. Les nouveaux adhérents paieront, en outre, la première année, un droit d'entrée de 40 €.

*Renseignements complémentaires sur www.aica-france.org
ou auprès du secrétariat de l'Aica-France.*



section française de
l'association internationale
des critiques d'art

DEMANDE D'ADHÉSION

– Merci de remplir ce récapitulatif synthétique en complément de votre dossier de candidature –

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

.....
.....
.....

Téléphone :

Fax :

Portable :

Adresse e-mail :

Si nécessaire, précisez adresse, téléphone ou e-mail professionnels :

Titres et qualifications :

Collaborations régulières à des périodiques, émissions de radio ou de télévision :

Ouvrages, essais ou articles principaux publiés (sélection) :

Organisez-vous des expositions ? (si oui, indiquez le titre et le lieu)

Enseignement (précisez l'institution et le domaine enseigné) :

Travaillez-vous pour le compte d'institutions muséales ou culturelles ? (si oui, précisez lesquelles)